

«C'est une zone d'importance régionale»

11/04/2009 09:46:00



En 1992, la zone du Triangle vert se résumait à un pré de 36 hectares. Aujourd'hui, cet espace est occupé par plus de vingt entreprises dont certaines se sont considérablement agrandies. Une extension de 16 hectares est déjà prévue depuis longtemps. La bourgmestre Maggy Nagel explique les raisons de ce succès.

Pouvez-vous rappeler l'historique de la zone du Triangle vert?

Maggy Nagel : Tout a commencé en 1992 avec un projet émanant du gouvernement. Il s'agissait alors de créer une zone d'activités régionale dans l'est du pays et surtout dans le canton de Remich. En novembre 1994 a été fondé le Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économique à caractère régional dans le canton de Remich (SIAER) réunissant les dix communes du canton de Remich. J'avais insisté à l'époque pour que cet espace se situe juste à côté de l'autoroute A13. Nous avions donc trouvé un terrain de 36 hectares qui convenait bien, puis un plan d'aménagement particulier (PAP) a été défini et autorisé en 1998. Lors de l'élaboration du PAP, il y avait 52 propriétaires privés. Cette zone a été aménagée grâce au ministère de l'Économie qui a subventionné le projet à hauteur de 85 %. L'extension de 16 hectares était prévue dès 1998. Mais les travaux d'infrastructures n'ont débuté qu'à partir de 2001. Entre-temps, un bureau a été aménagé afin d'accueillir les entreprises qui souhaitent venir s'installer dans la zone d'activités. En cinq ans, nous avons reçu une centaine d'entreprises intéressées. Beaucoup ne répondent pas aux critères qui sont exigés.

Comment se définit cette zone d'activités?

Il s'agit d'une zone artisanale, commerciale et d'industries légères. Parmi les conditions, il ne faut pas faire de commerce de détail. De même que les entreprises s'engagent à installer leur siège dans la zone. Certaines entreprises ont vu leur effectif considérablement augmenter voire même doubler. L'entreprise Vandivinit a plus que doublé son nombre de bus avec la création de lignes supplémentaires. À la fin de l'année, la zone comptera 25 entreprises avec 545 emplois. Trois entreprises sont actuellement en cours de construction.

Comment expliquez-vous les raisons de ce succès?

C'est une zone d'importance régionale avec celle de Grevenmacher. Les raisons de ce succès sont d'abord liées à la situation du zoning. On se trouve juste à côté de l'autoroute A13. Ensuite, le droit de superficie est très intéressant pour les entreprises. Un grand nombre souhaite également se décentraliser en raison du coût des terrains à Luxembourg.

La première phase, c'est-à-dire l'aménagement des 36 hectares, aboutira bientôt. On songe déjà à l'aménagement de l'extension de 16hectares. Il faut pour cela entreprendre un reclassement, car cet espace est encore classé en zone verte. Il faut aussi savoir une chose. Toute autorisation à bâtir dans la zone doit recueillir l'approbation à l'unanimité des dix communes membres du comité. L'impôt commercial est ensuite réparti entre la commune de Mondorf et les autres communes.

Existe-t-il un projet transcendant au sein de la zone?

Oui. La Mutualité d'aide aux artisans (MAA). C'est l'aboutissement d'un projet qui a commencé en 2006 avec la signature d'un contrat de concession d'un droit de superficie avec le SIAER. Il s'agit d'une pépinière qui peut accueillir des entreprises durant quelques années avant qu'elles ne s'implantent. Durant les dernières années, un des freins majeurs à la création et au développement des entreprises artisanales était le manque de locaux et d'ateliers

adaptés. Il y avait aussi un manque lié aux moyens financiers des jeunes artisans ainsi qu'aux besoins techniques de leur métier. Ce manque a fait que les créateurs d'entreprise ont dû s'installer dans des locaux qui empêchaient un développement adéquat et durable de leur exploitation. Confrontée à ce problème, la MAA a décidé d'investir dans le projet Handwerkerhaff pour soutenir la création et le développement d'entreprises par la mise à disposition d'ateliers répondant aux critères environnementaux et de sécurité. Les entreprises candidates peuvent louer ces ateliers à des loyers compétitifs sur une durée de trois à six ans leur permettant ainsi de gagner les moyens financiers nécessaires pour leurs futurs investissements.